

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 3

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

26 novembre 2025

Délibération affichée en mairie

le : 9 décembre 2025

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 9 décembre 2025

Accusé réception reçu

le :

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

2^e réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-six novembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois dans le respect des 3 jours francs. Il peut donc délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Absents :

Lucette AMARO (procuration à Paul BERNARDI), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Patrick RINIERI (procuration à Camille ROSSI)

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Délibération n°006-003-2025 : Autorisation de dépense en investissement avant le vote du budget primitif 2026 (M49)

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir procéder, avant le vote du budget primitif 2026, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (hors opérations d'ordre, emprunts et RAR).

Le Maire propose donc d'ouvrir les crédits dans la limite de 23 750.24 € et de les ventiler par chapitre, comme suit :

Chapitres et articles	BP 2025 (prévisions + DM - RAR 2024)	BP 2026 (dans la limite du ¼ des crédits)	1/4	23 750,24 €
20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	3 750,00 €	20	3 750,00 €
203 - Frais d'études	15 000,00 €	3 750,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	80 000,96 €	20 000,00 €	21	20 000,24 €
2156 - Matériel spécifique d'exploitation	80 000,96 €	20 000,00 €		
TOTAL	95 000,96 €	23 750,00 €		

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite des crédits ouverts

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA


Le MAIRE
Pascal LECCIA